

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LETTRÉ DE PARIS

### Candidatures nationalistes

Le nationalisme a au moins une qualité ! Ses partisans sont convaincus qu'il les a toutes. Cette qualité est une certaine franchise. Durera-t-elle ? J'ai bien peur que le succès du nationaliste Gailhard-Bancel, dans l'Ardèche, n'ait tourné les cervelles patriotardes, mais qu'au premier danger les drapeaux ne se replient.

Pour l'heure, réjouissons-nous. Il y a des candidats nationalistes. Oh ! il n'y en a pas partout, et la lutte sera circonscrite. Les nationalistes ont choisi quelques bourgs pourris, et nous les voyons se présenter dans la Sarthe, dans la Charente, après la Loire-Inférieure, où l'on espère caser le criminel de droit commun, Mercler ! Ici, c'est le poète François Coppée qui brigue la succession du poète Déroulède, — la place revient naturellement à un oison des muses, — là, c'est Cavaignac, Q. de Beaurepaire et Avice qui marchent contre Legludic, Leporché et Cordelet.

Je ne veux pas pronostiquer les chances des uns et des autres. J'abandonne la Charente dont le républicanisme s'est toujours souvenu de la Vendée ; mais la Sarthe offrira sans doute un champ de bataille plus disputé. Les sénateurs sortants : Legludic, Cordelet et Leporché sont des hommes ; on n'en saurait dire autant de ce fantôme Q. de Beaurepaire, « qui a vu Karl deux fois », de cet entêté malfaisant, Cavaignac, dont la conviction s'était sur des faux, et de ce noble inconnu qui a nom Avice. Mais passons, ce n'est pas la valeur des candidats qui est en jeu, c'est leur programme.

A ce point de vue, les candidatures nationalistes sont intéressantes. Elles vont dénombrer les partisans des troubles tant intérieurs qu'extérieurs, contre les partisans de la République sage, modérée et progressiste dont nous jouissons. Elles compteront les amis des coups d'Etat et de la guerre tantôt avec l'Allemagne et tantôt avec l'Angleterre, et les sépareront de ceux qui veulent une France grande par la paix et par le développement sans entraves de son génie national.

Nationalistes ! qu'est-ce que peut bien signifier ce terme, qui serait une injure pour tous ceux qui ne sont pas inféodés au barde pour cordonniers et conducteurs d'omnibus Coppée, au rhéteur Lemaitre ou à l'obscur Barrès ? Est-ce que nous n'aimons pas tous notre nation, d'un amour profond et sans partage ? Est-ce que nous n'avons pas de sa destinée une idée aussi haute qu'un Q. de Beaurepaire qui a été la risée du monde en même temps que le dégoût, et trouve-t-on chez nous des opposants à la grandeur de la patrie ?

Nous différons de moyens, dites-vous ? Parbleu, mais cela nous empêche-t-il d'être français et patriotes ?

Les nationalistes devraient adopter une formule : « Passez-nous l'assiette au beurre ! ». Ils s'appelaient les « mécontents » sous Boulanger, ils s'appellent les « affamés », aujourd'hui. Comme ils savent que

les républicains actuels veulent la paix et le progrès, ils réclament la guerre et la réaction. Il leur faut un président plébiscité, qui puisse devenir facilement un empereur ; lisez ce que dit M. Buffet : « Je crois à la monarchie, mais peut-être y aura-t-il avant quelque dictature ». Il leur faut un conflit européen qui mette la France à la merci d'un sabre victorieux, à moins qu'il ne la mette au tombeau.

— « Général, à la frontière ! » Le geste est beau, mais diablement dangereux. Nous autres républicains, nous ne voulons pas jouer ce jeu-là.

X.

## A LA CHAMBRE

### L'élection du Bureau

Le groupe de la Gauche démocratique s'est réuni, ainsi que le groupe de la Gauche radicale, pour s'entendre au sujet de l'élection du bureau de la Chambre.

L'Union progressiste vient de se réunir, afin que ses membres puissent s'entendre au sujet de cette élection.

Le groupe radical-socialiste et le groupe socialiste se réuniront aujourd'hui, une heure avant la séance, en vue du choix d'une candidature au fauteuil présidentiel.

M. Breton (Cher) sera candidat secrétaire au nom des socialistes, en remplacement de M. Groussier.

MM. Massé, Laloue et Astier seront candidats secrétaires en remplacement de M. Dubief, qui ne se représente pas.

Tous les groupes de gauche sauf le centre, ont l'intention déjà arrêtée de voter en faveur de M. Brisson.

D'autre part, le Centre gauche, les groupes modérés, conservateurs et nationalistes-antisémites voteront pour leur candidat préféré, M. Deschanel.

## APRÈS LE PROCÈS

### Jules Guérin

Jules Guérin a été transféré à Clairvaux. Dès sa descente du train, il a été conduit par les agents du ministère de l'intérieur, qui l'avaient accompagné durant le voyage, dans une voiture fermée qui l'attendait à la gare et qui l'a mené à la prison, dans laquelle le condamné de la Haute Cour doit purger sa peine. Pas d'incident à signaler.

Jules Guérin occupait la cellule qu'occupait lors de sa détention, le prince Gamelle.

### Le Siègle de M. Déroulède

On dit qu'un groupe important d'électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angoulême a l'intention, — convaincu d'entrer ainsi dans les vues de son ancien député, — d'offrir la candidature soit à M. François Coppée, soit à M. Jules Lemaitre.

### M. F. Coppée, Candidat

Interrogé par un de nos confrères sur ses intentions au sujet de la candidature au siège de député de M. Paul Déroulède, à Angoulême, M. François Coppée a répondu : « Jamais je n'avais songé à devenir député ; mais je ne pourrais accepter que si Déroulède me disait : « Prenez ma place ». Et je lui répondrais : « Je la prends, pour vous la rendre à votre retour. »

— Alors, c'est chose faite, vous acceptez donc la candidature à Angoulême ?

— Oui, dans les conditions que je viens de vous dire.

Suivant le Figaro, ce serait à M. Barillier, et non à MM. Coppée et Lemaitre, que les électeurs de la Charente songeraient à offrir le siège de M. Déroulède.

### Une interview de M. Buffet

Le Gaulois a publié une interview de M. Buffet que lui adresse son correspondant de Bruxelles :

M. Buffet a déclaré à notre confrère qu'il compte se rendre en Angleterre auprès du duc d'Orléans. Il a ajouté qu'il croyait, du reste, à une amnistie prochaine, quoi qu'il ne veuille personnellement rien faire pour que cette amnistie soit proposée. Mais de toutes les déclarations de M. Buffet, la suivante est assurément la plus savoureuse :

« Il n'y a pas, dit l'ex-représentant du duc d'Orléans, de parti clérical en France, mais bien un parti monarchiste qui, précisément, combat ce qu'on appelle le cléricalisme, tout en croyant fermement aux idées catholiques dans le sens religieux du mot. Nous n'admettons pas plus l'ingérence du clergé dans l'Etat, que l'intolérance quelle qu'elle soit. Le gouvernement royaliste accepterait tous les concours, celui des libres-penseurs comme les autres ; il songerait aussi peu à provoquer un fonctionnaire libre-penseur qu'à favoriser indûment un clérical. »

M. Buffet a terminé sa conversation en déclarant que le rétablissement de la monarchie en France est plus proche qu'on ne pense.

Comme on le voit, M. Buffet, se fait de douces illusions sur son sort et sur celui de son patron Gamelle.

### La succession de Paul Déroulède

M. Paul Déroulède vient d'adresser à M. François Coppée le télégramme suivant :

« Gène, 7 janvier. — Puisque mon jeune frère André veut venir me rejoindre et qu'il refuse de solliciter à ma place le suffrage de mes chers et vaillants électeurs de la Charente, il faut que mon glorieux frère aîné, François Coppée, aille relever là-bas le drapeau républicain nationaliste que les internationalistes parlementaires ont arraché de mes mains. Il le faut pour la République et pour la patrie. »

« Paul DÉROULÈDE. »

M. François Coppée a répondu par le télégramme suivant :

« Paul Déroulède, hôtel Aquila, Gènes. — J'accepte. Si je suis nommé, j'occuperai votre place pour demander votre retour et jusqu'à votre retour : Vive la République meilleure ! Vive la Nation ! Je vous embrasse fraternellement. »

« François COPPÉE. »

### M. Déroulède

M. Paul Déroulède a télégraphié aujourd'hui au grand chancelier de la Légion d'honneur pour lui demander s'il avait ou non le droit, malgré la condamnation de la Haute-Cour, de porter le ruban rouge. M. Déroulède ajoute qu'il s'inclinera devant la décision du conseil de l'Ordre.

## Au Transvaal

La campagne du Transvaal prend une tournure inquiétante. Les basutos, les cafres, les zoulous commencent à se mettre en mouvement et l'invasion noire va compléter l'invasion blanche. Ce sera un bel appoint

à l'insuffisance anglaise et un noble fleuron à ajouter à la couronne de l'Impératrice-reine. Car, si les masses, jadis refoulées, des nègres sauvages et violents redescendent vers les pays conquis, c'en est fait de la civilisation bête et des colonies anglaises. On n'a pas idée d'une pareille aberration et il faut décidément croire ceux qui proclament la décadence d'Albion.

En présence d'un si grand danger, le moment paraît venu, pour les nations civilisées, d'intervenir. Si les nègres remportent des succès dans le sud-africain, ce sont tout s les possessions européennes en Afrique qui sont menacées, car on sait avec quelle rapidité se propage l'insurrection chez les noirs. Or, est-ce pour payer les folies de l'Angleterre que nous avons donné notre sang et notre or à nos colonies, de la Méditerranée au Niger.

Ouvrons l'œil ! Il va incomber à l'Allemagne et à la France de passer la camisole de force à John Bull.

## INFORMATIONS

### Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu à la Guadeloupe le 3 janvier, pour le remplacement de M. Isaac, républicain, décédé. En voici les résultats :

Votants, 286. MM. Ciceron, républicain, 186 voix (élu) ; de Mouchy, républicain, 83 ; Dufond, républicain, 15.

### Election sénatoriale de l'Inde

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans l'Inde française. Le décret fixant les élections au 28 janvier n'ayant pas visé le renouvellement de l'Inde, une dépêche a annoncé ce matin que M. Jules Godin, sénateur sortant, venait d'être réélu sans concurrent.

### Une Interpellation

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, a reçu la demande d'interpellation suivante, signée de M. Victor Gay, député républicain modéré de la Loire :

« Paris, 7 janvier 1900.

« Monsieur le président, « J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison des événements survenus à Saint-Etienne, dans la journée du 4 janvier, j'ai l'intention d'interpeller le gouvernement sur son attitude dans les grèves.

« Agréer, etc. »

### Révocation de M. Jean Buffet

Le ministre des finances, qui est revenu de la Sarthe, a pris connaissance, dès son retour, de la lettre par laquelle M. Jean Buffet, inspecteur des finances, lui adressait sa démission.

Dédaigneux des attaques personnelles contenues dans cette lettre, mais fermement résolu à faire respecter le gouvernement de la République, et décidé à sévir d'autant plus énergiquement que l'acte d'indiscipline était commis par un haut fonctionnaire, le ministre a, sur le rapport du chef du service de l'inspection générale des finances, refusé d'accepter la démission de M. Buffet et a prononcé la révocation de ce fonctionnaire.

### Contre le général Mercler

Ou affirme que M. Rioux, industriel à Nantes, dont le fils est secrétaire général de préfecture à Châlons-sur-Marne, se présenterait au Sénat contre le général Mercler.

**L'anniversaire de Gambetta**

Le pèlerinage annuel au monument de Gambetta aux Jardies a eu lieu cette année avec son éclat habituel, malgré le mauvais temps. Les amis de Gambetta ont été reçus à la gare de Ville-d'Avray par la municipalité, les pompiers et l'orphéon de Sèvres, et le cortège s'est ensuite rendu aux Jardies.

Des discours ont été prononcés par MM. d'Echerac et Cazot. Un banquet a réuni ensuite les amis de Gambetta.

**A la mémoire de Raulin**

Le buste du professeur Raulin, fondateur de l'école de chimie industrielle de Lyon, a été inauguré dimanche à neuf heures et demie, à l'institut de chimie, sous la présidence de M. Leygues, ministre de l'instruction publique, assisté de M. de Lanessan, ministre de la marine.

**Affaire Melcot-Grosjean**

Les journaux annoncent que le juge Grosjean assigne devant le tribunal civil de la Seine, M. Melcot, avocat général, en 25,000 francs de dommages intérêts. On se rappelle que sur la dénonciation de M. Melcot une perquisition avait été opérée chez M. Grosjean, au cours de l'instruction de l'affaire du complot.

**La Télégraphie sans Fil**

Le professeur Fesenden et son assistant, le professeur Kinter, viennent de faire breveter un appareil de télégraphie sans fil. Ils affirment avoir une sensibilité deux fois plus forte que celui de M. Marconi. Alors que M. Marconi n'arrive à transmettre des télégrammes aériens qu'à la distance moyenne de 90 milles, les nouveaux inventeurs prétendent être en mesure de transmettre des dépêches au moins à travers l'Océan.

**Le port de la barbe**

Le Figaro annonce que M. Millerand a autorisé le port facultatif de la barbe pour les élèves des arts et métiers.

Voilà un décret important ! Et dire que dans la plupart de nos administrations, un tas de règlements sont de cette valeur. — Mais la forme et la routine, avant les affaires sérieuses.

**Le cas de Louise Masset**

Ainsi qu'on se le rappelle, Louise Masset, institutrice française à Londres, a été condamnée à mort par les tribunaux anglais pour assassinat de son enfant.

« La Fronde » a ouvert une pétition en faveur de la condamnée pour demander à la reine d'Angleterre la commutation de la peine. Cette pétition est revêtue de plus de 1.200 signatures.

Mme André Téry s'est rendue à Osborne, où elle a été reçue par le secrétaire particulier de la reine, qui lui a déclaré qu'il ne pouvait pas soumettre la question à Sa Majesté, mais lui a promis de transmettre la lettre exprimant les désirs des pétitionnaires au ministre de l'intérieur.

Le défenseur de Louise Masset informe la « Press Association » qu'il a reçu la réponse du ministre de l'intérieur déclarant qu'il a examiné les deux pétitions en faveur de la condamnée, mais qu'il ne peut intervenir dans le verdict prononcé contre elle.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Perceptions**

Par arrêté ministériel, en date du 29 décembre 1899, M. Calmon, percepteur sur-noméraire du Lot, est nommé percepteur à Assier, en remplacement de M. Bramel appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté préfectoral, en date du 6 janvier 1900, M. Advier, fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale du Lot, est nommé percepteur à Cabrerets, en remplacement de M. Ducouso, appelé à d'autres fonctions.

**CAHORS**

**Une lettre de M. Depeyre**

Nous recevons la lettre suivante. Nous ne partageons certes pas les opinions ni les idées de M. Depeyre, mais nous avons pour lui l'estime que l'on doit à tout honnête homme qui a des convictions sincères, et qui les défend loyalement.

Nous sommes donc satisfait de voir

M. Depeyre remettre les choses au point avec une dignité que nul ne contestera et couper court ainsi à des commentaires erronés. Voici la lettre de M. Depeyre :

Cahors, le 8 janvier 1900.

A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »

Monsieur le Directeur,

Les termes trop bienveillants dans lesquels vous avez bien voulu présenter à vos lecteurs l'auteur de la lettre à un rédacteur de la Défense, parue dans l'Express du Midi du 31 décembre dernier, et dont l'insertion dans vos colonnes vous a imposé l'obligation, dont je suis un peu responsable, de reproduire celle de mon contradicteur, me font, semble-t-il, un devoir de vous fournir une courte explication de ma « pâle et insignifiante » réponse.

La lettre de M. l'abbé Viguié avait, à mon égard, sauf un passage que j'ai cru devoir relever, un caractère si absolument personnel que ma réponse n'aurait pu être qu'une fastidieuse mise en scène de ma modeste, mais décidément alors trop encombrante personnalité. Ne parler que de moi pour opposer les approbations, que quelques-uns ont bien voulu me faire l'honneur de me donner à plusieurs reprises, aux appréciations de mon contradicteur d'occasion, me répugnait absolument.

Il ne me convenait surtout en aucune façon de me prêter, disons le mot, aussi bêtement à la diversion où l'on voulait m'entraîner. Donner volontairement la main à un escamotage ; substituer une polémique personnelle, suite nécessaire d'une riposte dans la manière de l'attaque, au véritable débat sur le terrain duquel on déclarait par avance ne pouvoir me suivre, eût été d'une suprême maladresse et comblé les vœux de mes adversaires.

On eût pu conclure de mon silence sur les faits et sur les personnes réellement en cause que je renonçais à mon droit d'appréciation publique, une telle interprétation eût été le contraire de la vérité.

Cette appréciation raisonnée et motivée, on peut le croire, est la seule chose à laquelle je tiens. Telle je l'ai exprimée dans ma première lettre, adressée à M. Viguié, qui avait pris la responsabilité de l'attaque, mais qui allait tout droit, chacun l'a compris, au propriétaire et vendeur des Petits Carmes, telle je la maintiens, en son entier, sans la moindre atténuation. C'est mon droit, bien plus : c'est mon devoir.

Ni les correspondances anonymes, aux auteurs ou inspirateurs desquelles je conseille pour l'avenir un peu plus d'habileté, ni des attaques, qui obtiennent, dans les cas ordinaires, une autre réponse que celle de la plume, ne sont pas, qu'on l'entende bien, pour me le faire abandonner.

M'étant expliqué une fois, assez clairement je suppose, j'ai dédaigné de recommencer dans les conditions singulières qui m'étaient proposées. Je n'ai, et je le fais ici très nettement, qu'à maintenir ce que j'ai dit, tout ce que j'ai dit.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements pour l'hospitalité de vos colonnes, s'il vous convient de l'accorder à ces explications, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. DEPEYRE

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

Sur le tableau d'avancement, que publie l'Officiel pour l'année 1900, des lieutenants pour le grade de capitaine, est inscrit M. Musso, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Bâtiments départementaux de l'arrondissement de Cahors**

Adjudication des travaux d'entretien à exécuter aux bâtiments départementaux de l'arrondissement de Cahors pendant les années 1900, 1901, 1902, 1903.

1<sup>er</sup> Lot : Hôtel de la Préfecture. — 4.000 francs : Adjudgé à M. Lestrade, serrurier, avec 27 0/0 de rabais.

2<sup>e</sup> Lot : Palais de justice et prison. — 5.600 francs : Adjudgé à M. Garrigou, maçon, avec 24 0/0 de rabais.

3<sup>e</sup> Lot : Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — 4.000 francs : Adjudgé à M. Garrigou, maçon, avec 25 0/0 de rabais.

4<sup>e</sup> Lot : Caserne de Genlarmerie. — 2.000 francs : Adjudgé à M. Garrigou, maçon, avec 25,50 0/0 de rabais.

**Adjudication**

Ligne de Saint-Denis au Buisson avec embranchement sur Gourdon.

(Embranchement de Carsac à Gourdon) : partie comprise entre Grolejac et Gourdon sur une longueur de 13 kilomètres 680 mètres.

Lot unique : Construction des maisons de garde et leurs accessoires.

Cette adjudication a eu lieu hier à 3 heures, dans la salle du conseil de Préfecture, sous la présidence de M. Dauchez, assisté de MM. Laparra et Caviolle.

Les travaux s'élèvent à la somme de 31.000 francs ; 6 soumissionnaires se sont présentés :

M. Redon Pierre, entrepreneur à Cazouls, demeurant à Bergerac, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 10 0/0.

**Eden-Cirque**

Ce soir mardi, à 8 heures et demie, aura lieu la grande soirée de gala donnée par la direction de l'Eden-Cirque, au bénéfice des pauvres de la ville, avec le concours gracieux de la musique du 7<sup>e</sup> de ligne.

La représentation pour laquelle ils ont fait de grands préparatifs, s'annonce très brillante.

**Les vétérans des armées de terre et de mer 1870-71**

Nous apprenons avec plaisir que dans sa séance du 7 décembre dernier, le conseil général de la société dont le siège est à Paris, a décerné un brevet de délégué honoraire et une médaille à M. Bourdelles, président de la section de Cahors, en récompense des services rendus à la société.

Ces divers insignes lui seront remis en séance solennelle le 14 courant par le délégué officiel de la société.

Les sociétaires faisant partie de la section de Cahors, sont convoqués pour le dimanche 14 janvier courant, à deux heures de l'après-midi pour le versement du 1<sup>er</sup> trimestre, la lecture du rapport, communications diverses et allocution du Président.

Les anciens militaires et marins de tous grades et de toutes armes qui désireraient se faire inscrire à la société sont instamment priés de se rendre à cette réunion où tous les renseignements qui pourront leur être utiles leur seront donnés.

Ils ont tout intérêt à se faire inscrire dans le courant du premier trimestre.

**Tribunal de Cahors**

**Audience des flagrants délits**

Dans son audience d'hier, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Mallevelle, inculpé de vol d'un sac de truffe.

**Nécrologie**

Au dernier moment nous apprenons la mort de M. le Chanoine Doyen Magne, décédé ce matin à Saint-Céré, à l'âge de 56 ans, à la suite d'une courte maladie.

Au même instant, on nous apprend que la mère de M. l'abbé Magne, directeur de la Croix du Lot et de la Défense, est décédée, ce matin à Saint-Céré, deux heures après la mort du charoïne.

Devant ces deuils cruels qui frappent si douloureusement le Directeur de la Croix du Lot, nous vous inclinons.

**Qui le trouvera ?**

Il a été perdu un chien mouton, forte taille, poil très long, noir et marron.

Prière à qui le trouvera de le conduire au bureau de police.

**Tournées Moncharmont et Luguët**

MM. Moncharmont et Luguët, les impresarios bien connus, dont la légendaire tournée de « Cyrano de Bergerac » a définitivement classé les noms à la tête des entreprises de ce genre, viennent d'acquiescer, pour l'exploiter sur les principales scènes de France et d'étranger, un nouveau et éclatant succès parisien « Plaisir d'Amour !... », vaudeville en 3 actes de MM. Froyez et Georges Collias. Derrière ce dernier pseudonyme se dissimule l'un des plus éminents et les plus spirituels sociétaires de la Comédie-Française : Georges Berr.

Ce vaudeville, au dire de toute la critique, est la pièce la plus gaie qui ait vu le feu de la rampe depuis Les Surprises du Divorce.

Il est à peine utile de recommander cette tournée de MM. Moncharmont et Luguët à la sollicitude du public. Les directeurs se doivent à eux-mêmes de maintenir leurs entreprises à la hauteur de leur réputation, c'est dire qu'avec « Plaisir d'Amour !... » les spectateurs sont assurés d'assister à un spectacle des plus réjouissants, monté avec soin et interprété par une troupe de tout premier ordre.

Nous ferons très prochainement connaître la date exacte de cette représentation, ainsi que la distribution de la pièce.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 6 au 9 janvier 1900

**Publications de Mariage**

Mignot Louis, cultivateur et Nègre Anne, sans profession.

Sadoul Jean Léon, terrassier et Moréau Marie, tailleuse en robes.

**Mariage**

Troullier Emile, cordier et Cavallé Adelaïde, marchande.

**Décès**

Sembel Marie, épouse Besse, 50 ans, cultivatrice à Bach.

Raynal Louis, employé en librairie, 31 ans, célibataire, rue du Bousquet, 18.

Gasc Louis Emile, gendarme en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 81 ans, Quai Ségur, 21.

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**Direction Générale des Manufactures de l'Etat**

**AVIS**

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la Comptabilité dans les Manufactures aura lieu dans le courant du mois de mars prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 1<sup>er</sup> février 1900 dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Caillou), Périgueux, Riom, Tonnesins et Toulouse, ou de l'inspection de culture à Saint-Malo, Tarbes et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1<sup>er</sup> novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;

3° Un extrait du casier judiciaire ;

4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

5° Le diplôme de bachelier soit ès-lettres, soit ès-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'école navale.

6° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits ; quant aux épreuves orales elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial, adressé aux candidats admis à ces épreuves, leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

**Arrondissement de Cahors**

**BOULVÉ.** — Par arrêté préfectoral, M. Fabre Mamer, a été délégué administratif pour la confection des listes électorales de la commune du Bouvè.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 6 janvier. — Les nommés Olivier Moël, 22 ans, marchand ambulant, né au Havre ; Jean-Pierre Coudray, 20 ans, tailleur, né à Rennes, et Gabriel Seneguer, 18 ans, né à Paris, tous les trois sans domicile fixe, poursuivis pour coups et blessures, vol de poule et vagabondage, sont condamnés : Moël, quinze jours de prison ; Coudray, six jours de la même peine, et Seneguer, 50 fr. d'amende, ce dernier seulement avec le bénéfice de la loi Bérenger, et solidairement aux dépens.

Charles Valençon, 32 ans, sans profession ni domicile fixe, un mois de prison pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 20 francs d'amende pour délit de chasse sans permis.

— **Vol de poules.** — Il y a quelques jours, la dame veuve Savignac, propriétaire à la Capelette, commune de Capdenac-le-Haut,

avait vendu sur le marché de notre ville huit petits cochons dont le montant portait une somme assez rondelette. Dans la soirée, avant son départ, elle se vit obsédée de questions au sujet de sa vente par un instrus qui payait de mauvaise mine. Arrivée chez elle elle croyait que cet individu était encore à ses trousses et comme elle habite seule la peur la saisit. Elle résolut d'aller demander l'hospitalité pour la nuit dans une ferme voisine tout en ayant soin de faire suivre son magot. Elle coucha chez des amis au village du Vern.

Le lendemain, au jour, en revenant au logis, elle s'aperçut que quelqu'un s'était introduit dans l'intérieur par effraction et escalade. Tout son mobilier était sans dessus-dessous. Armoires, paillasses, tout avait été fouillé, mais le malfaiteur n'avait pas trouvé un rouge liard. Comme il ne voulait pas sans doute avoir complètement raté le coup, il pénétra dans la grange, fit main basse sur une quinzaine de poules et les emporta.

Cette dame n'a pas porté plainte.

**— Probité.** — M. François Guy, de Périgueux, se rendant à Millau, a remis à M. le commissaire de police de notre ville un billet de banque de 100 fr. qu'il a trouvé pendant son voyage. Il est à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**FOURMAGNAC — Le froid.** — Après une période de temps relativement doux, de nouvelles neiges sont survenues.

La journée de dimanche a été neigeuse, froide et humide, comme on les dit à Londres. La nuit qui vient de s'écouler a été froide, la terre est gelée, le vent du nord souffle. Les récoltes d'hiver, blé, seigle, avoine semées tardivement ici, courent de grands risques. Nous conseillons aux cultivateurs de la région de prendre l'habitude de commencer à l'avenir leurs semailles, surtout sur les terres légères, au plus tard fin octobre, car il est évident que plus la végétation est avancée et plus est grande sa force de résistance aux variations de température.

Il serait également très bon de répandre sur le blé, avant le dégel, le fumier qui a été fait depuis l'ensemencement, en commençant par les dernières terres ensemencées.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Rouleau à vapeur.** — Le rouleau à vapeur destiné à l'arrondissement de Gourdon dont l'achat fut voté par le Conseil général du Lot dans une de ses dernières séances, arrivera ici vers le 15 courant.

Les traverses de Gourdon (avenues Gambetta et Cavaignac), seront les premières empierrées et plombées au rouleau. Nous sommes heureux de l'annoncer aux habitants qui verront disparaître sans regrets les cloaques de boue qui rendent la circulation si difficile et si désagréable.

Nous ajouterons qu'il vient d'être décidé que deux cantonniers de l'administration

seraient d'orenavant spécialement affectés à l'entretien quotidien de nos traverses.

Toutes nos félicitations à l'Administration pour toutes ces excellentes mesures.

**— Foire.** — Notre foire si renommée dite des Rois qui dure deux jours, paraît devoir être comme toujours très belle. Favorisée par le beau temps, il arrive déjà à l'heure où nous écrivons (9 heures du matin), des files interminables de charrettes, voitures et de bestiaux de tous les points des environs.

**— Statistique.** — Voici le relevé de l'état-civil de la commune de Gourdon pendant l'année 1899.

Mariages, 27; divorces, 1; naissances, 76; décès, 128 dont 11 non domiciliés dans la commune.

D'autre part, le nombre des permis de chasse délivrés par la sous-préfecture de Gourdon pendant l'année 1897 a été de 498 en diminution de 24 sur l'année précédente.

**GRAMAT. — Prévoyants Français.** — L'assemblée générale annuelle se tiendra à deux heures de l'après-midi le dimanche 14 janvier courant.

**— Nomination.** — Par décret du 2 janvier, notre compatriote, M. Denis Quercy vient d'être nommé président du tribunal de première instance de Bordeaux dont il était déjà le vice-président. Nous applaudissons de grand cœur à cette nomination qui fait honneur à son auteur.

**VAYRAC. — Arrestation.** — Ces jours-ci, la gendarmerie de Vayrac a arrêté le nommé Henri Barthisse, âgé de 40 ans, marchand ambulancier, né à Mazamet (Tarn), domicilié à Carmaux, sous l'inculpation de vol de divers objets au préjudice du sieur Soulant, également marchand ambulancier.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, Barthisse a été écroué à la prison de cette ville.

**BULLETIN FINANCIER**

La Bourse a des allures bien plus satisfaisantes, les cours sont en hausse et les affaires reprennent de l'activité.

Le 3 0/0 se traite à 99,62 et le 3 1/2 0/0 à 102,85. Le Crédit Foncier est demandé à 710 fr. les obligations foncières et Communales sont en hausse notable.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 615. Le Crédit Lyonnais à 1000 et la Société Générale à 600.

**L'assurance sur la Vie**

Constituer une dot à son enfant au moyen de versements annuels qui ne seront payés que pendant la vie du père de telle sorte que dans le cas où celui-ci viendrait à mourir après le paiement d'une seule prime, le capital ne serait pas moins payé à l'enfant s'il était vivant à l'échéance du contrat, tel est le but atteint par la *Nationale-Vie* sous le nom d'assurance dotale.

Un père âgé de 29 ans qui veut assurer à son enfant le paiement à sa majorité d'une somme de 10.000 fr. devra verser à la *Nationale-Vie* une prime annuelle de 381 fr. En portant la prime à 405 fr., toutes les primes payées seront remboursables en cas de décès de l'enfant.

Agents généraux dans tous les arrondissements de France.

**Chemins de fer d'Orléans**

**EXCURSIONS**

**En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.**

**4<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

**2<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N<sup>o</sup> 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca (la-Franqui), Lourdes, Loudres-Barbazan, Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la), Ooron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestalas (Barèges), Canterets, Luz, Saint-Sauveur, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginolles, Garganières, Escoubère, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-

Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Giron (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-du-Luz, Salécha (Sainte-Marie, Srajan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Viefran-ches-de-Comblan (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de départ et d'arrivée.

\* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n<sup>o</sup> 106.

**Bibliographie**

**LA TOILETTE DES ENFANTS**

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

14, — rue Drouot, — 14, Paris

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une Gravure de Modes coloriée. — Un Courrier communicant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planche trimestrielle », contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

**ETRENNES MUSICALES**

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avonnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

IV

**L'AMOUR A LA MODE**

Il était trop fin pour ne pas avoir l'expérience de son âge, mais il était trop hautain pour supporter qu'on le lui rappelât jamais.

De la son existence solitaire.

Il leva tout à coup les yeux d'un air mécontent ; il venait d'apercevoir devant lui le jeune officier de la Garde.

Le vicomte n'avait pas d'affection pour Beauté ; son indifférence approchait même de la haine.

Comment ce sentiment avait-il pris naissance dans le cœur du vicomte ?... Personne n'en savait rien, car il ne s'était jamais expliqué sur ce point.

Bertie différait de ses ancêtres de la branche de Royallieu ; il ressemblait surtout à sa mère.

Celle-ci, belle et frêle créature que son second fils avait aimée pendant les premières années de sa vie, comme il lui semblait impossible maintenant de pouvoir aimer personne, avait épousé le vicomte, sur les instances de sa famille, sans avoir d'amour pour lui, tandis

que le vicomte l'adorait avec une passion violente et jalouse que l'indifférence polie de sa femme augmentait encore.

Dans la suite, cependant, elle avait donné maintes preuves de fidélité et d'estime à l'époux dans les bras duquel elle avait été jetée malgré elle, tremblante ; le vicomte ne pouvait concevoir le moindre doute sur la conduite de sa femme quoiqu'il dût reconnaître qu'il n'avait pu gagner son cœur.

Il savait plus encore ; car elle lui avait avoué avec une noble franchise avant de l'épouser que l'homme qu'elle aimait était un cousin sans fortune, officier de cavalerie, qui s'était fait un nom fameux parmi les sauvages tribus montagnardes de l'Inde du Nord.

Ce cousin, Alan Bertie, soldat valeureux et chevaleresque qui n'aurait pas été moins apprécié au temps de la chevalerie qu'en notre siècle, avait revu Lady Royallieu à Nice, environ trois ans après son mariage.

Le hasard les avait remis en présence ; son premier amour, plus vivace, peut-être alors, qu'il ne l'avait jamais été, l'avait retenu auprès d'elle, et la vicomtesse n'ayant pas eu le courage de l'éloigner de nouveau, les mauvaises langues avaient, un jour, réuni leurs noms.

Alan Bertie en fut informé ; il quitta sans hésitation la femme qu'il idolâtrait de peur que la calomnie ne l'effleurât par sa faute.

Deux ans plus tard, il tombait pour ne plus se relever, sous les sombres et humides forêts voisines des montagnes désolées de l'Indoustan, où depuis longtemps il avait rendu le nom de Bertie le plus fameux parmi tous ceux

des intrépides Irréguiliers de l'Orient.

Après la mort de sa femme, lord Royallieu trouva une miniature d'Alan au milieu de ses papiers ; il se rappela ces mois d'hiver sur les bords de la Méditerranée ; avec l'ardente et prompt injustice d'une nature jalouse, il conçut des doutes et des soupçons que, pendant qu'elle vivait, un regard de ses yeux aurait dissipés.

Le second fils de Lady Royallieu portait le nom de sa famille, et ses traits ressemblaient à ceux du héros des Indes.

C'en fut assez pour que le vicomte poursuivît Bertie d'une haine cruelle et sauvage, qu'il essaya néanmoins de dominer, car c'était un homme juste qui, dans ses bons moments, s'avouait que ses doutes calomniaient à la fois le vivant et la morte ; mais il accusait trop fortement, pour les dissimuler, tous ses sentiments à l'égard de son fils, et il aurait pu à la fois aigrir et blesser tout autre tempéramment moins nonchalant que celui de Cecil.

Bertie s'étonnait quelquefois du manque d'affection de son père, mais cet étonnement durait généralement peu ; il l'attribuait, quand il voulait se l'expliquer, au caprice d'un vieillard fantasque.

Se montrer jaloux de la préférence témoignée à son jeune frère eût été mesquin, et cette pensée ne s'était jamais présentée à son esprit.

A ces derniers moments, Lady Royallieu avait confié le plus jeune de ses fils, alors âgé de trois ans, à l'affection et aux soins de Bertie, qui n'était lui-même qu'un enfant de

douze ou quatorze ans.

On sait que l'officier de la Garde ne perdait jamais beaucoup de temps à réfléchir, non plus qu'à se tourmenter des nécessités qui s'imposaient à lui ; mais le vœu de sa mère mourante n'avait jamais été oublié par lui, et nous l'avons vu récemment exaucé.

Un sombre nuage s'étendit sur le visage sévère du vicomte pendant que son second fils s'avancé sur la terrasse ; Bertie ressemblait trop à l'officier de cavalerie dont il avait vu pour la dernière fois la figure se détacher dans la lueur rose du coucher de soleil de la Méditerranée.

Il y avait vingt-huit ans que le soldat était mort ; mais la haine jalouse du vicomte n'avait pas encore disparu.

Cecil ôta son bonnet de chasse avec une courtoisie qui seyait à sa nonchalance et à sa langueur habituelles ; il n'appela jamais son père autrement que Royal, il le voyait rarement, le consultait plus rarement encore et ne se souciait pas plus de ses reproches et de ses conseils que d'une paille, mais il était trop homme du monde naturellement pour affecter le sans façon de mauvais goût que les jeunes gens de nos jours ont adopté vis-à-vis des vieillards.

— Vous m'avez fait demander ? — interrogea-t-il, en jetant loin de lui une cigarette qu'il tenait entre ses doigts.

— Non, monsieur, répondit le vieux lord, d'un ton bref — j'ai envoyé chercher votre frère.

(A suivre.)

**ANÉMIE** EN 20 JOURS ELIXIR S<sup>o</sup> VINCENT DE PAUL  
GUERISON RADICALE par l'usage de l'ELIXIR S<sup>o</sup> VINCENT DE PAUL  
Renseignements chez les SEIGNEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.  
GUTHRIE, Pharmacien, le Passage Saunier, Paris. — Brochure franco.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

— Il est cependant très beau garçon. Etes-vous sûre qu'il n'ait pas fait la conquête complète de votre sœur ?

— Très sûre. Il est très bien pour s'amuser un moment ; c'est tout. Rose ne l'aime pas ; mais je ne suis pas aussi certaine de l'indifférence du docteur. Rose est très jolie.

— Très jolie, répondit Stanford en souriant, et le elle sait. Je me demande si elle voudra danser avec moi au bal des Ponsonby ?

Le soir du bal arriva, clair, glacé et calme. Le grand landau de famille à l'ancienne mode reçut Rose, Evelyne, Sir Ronald et le docteur Danton, tandis que Stanford conduisait Kate dans un léger coupé.

Les Ponsonby, qui se donnaient de grands airs, n'avaient pas invité Grâce, et, au dernier moment, le capitaine Danton annonça son intention arrêtée de rester à la maison.

— Je suis très bien ici, dit le capitaine en s'installant dans un fauteuil devant le feu, et le bal ne vaut pas le mal que j'aurais pour

m'habiller et sortir par cette froide soirée. Présente mes excuses, ma chère, dis que j'ai été pris d'une soudaine attaque de goutte, si tu veux, ou toute autre chose qui te conviendra.

— Mais, papa, remontra Kate très étonnée, car son père était très répandu dans la société, je désirerais tant te voir venir, et les Ponsonby vont être bien désappointés...

— Ils n'en mourront pas, mon enfant, ne crains rien. Je préfère rester ici avec Grâce et l'abbé Francis, qui va bientôt arriver. Alons Kate, ne perds pas ton temps à vouloir me faire changer d'avis. Reginald, emmenez-là.

Stanford, avec l'ombre d'un sourire d'intelligence sur les lèvres, prit le bras de Kate et l'entraîna.

— Les yeux bruns et l'air placide de votre modeste gouvernante sont un attrait beaucoup plus puissant pour mon beau-père que les splendeurs du bal des Ponsonby. Que dirait Kate, je me le demande, si je lui disais cela ?

Comme toujours, les deux filles du capitaine Danton furent les reines du bal.

Kate était aussi impériale que jamais et aussi éloignée de toute atteinte masculine, à une seule exception près que la lune elle-même.

Rose, dans sa robe glacée à reflets gris et rose, les cheveux ornés d'une guirlande de lierre, faisait tourner toutes les têtes sur son passage.

Frank eut le privilège de la première danse ; ensuite elle fut entourée de tout ce que la salle renfermait de jeunes gens à marier.

Les joues animées, les yeux étincelants, Rose dansait, causait, riait, chantait et surveillait en dessous le seul homme présent dont elle se souciait.

Stanford, ce remarquablement bel officier, après s'être entièrement dévoué, comme c'était son devoir, à sa royale fiancée, la confia à un colonel de Montréal en grande tenue, pour aller causer avec Hélène Ponsonby, Emilie Howard et plusieurs autres jolies filles.

Rose le regardait, colère et jalouse intérieurement, souriante et radieuse en apparence.

Leurs doigts se touchèrent dans un vis-à-vis mais Rose ne daigna pas lui jeter un regard. Ses jupes parfumées le frôlèrent au moment où elle passait emportée dans une redowa, mais elle parut l'ignorer.

— Il verra combien peu je m'occupe de lui, pensait la pauvre et jalouse Rose. Sans doute, il s'imaginait que je meurs pour lui ; il verra combien il se trompe.

Tandis qu'elle tournait et retournait cette pensée dans son esprit, assise en attendant la glace qu'était allé lui chercher son danseur, Stanford, appuyé nonchalamment contre une colonne, saisit ce premier mouvement où elle était seule et fut à ses côtés avant qu'elle eût pu se douter de son intention.

Elle devint écarlate et son cœur se mit à battre plus vite lorsqu'il prit place près d'elle.

— J'ai été si visiblement mis de côté toute la soirée que je crains presque de venir près de vous. Serait-ce un crime de lèse-majesté de vous demander de valser avec moi ?

Où étaient les belles résolutions de Rose ?

Comment pouvait-elle résister au bonheur de valser avec lui ?

Elle s'inclina en silence, toujours les yeux détournés, et le lieutenant Stanford, souriant légèrement, lui prit la main, qu'il posa sur son bras.

Son dernier danseur arriva avec la glace, mais Rose avait trouvé quelque chose de mieux qu'une glace et n'en voulait plus.

La musique de la valse emplit la salle de son harmonie ; il glissa son bras autour de sa taille, sa main emprisonna celle de la jeune fille ; le parquet ciré sembla se dérober sous ses pieds et elle se trouva flottant dans un paradis.

La valse se termina, et ils se trouvèrent dans une serre à demi-éclairée.

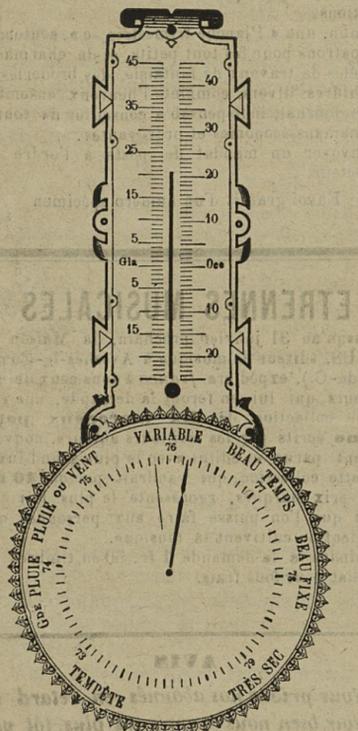
Les fleurs des torpiques les entouraient, parfumant l'air tiède, et la musique enivrante arrivait jusqu'à eux. Au dehors, la blanche lune jetait sa radieuse lueur sur le sol glacé, et il sembla à Rose que le pays des fées n'était pas une fiction, les contes fantastiques une impossibilité.

Ils étaient seuls dans cette serre ; jamais elle ne sut comment elle y était venue ; comment elle se trouvait suspendue à son bras, oublieuse du passé, du présent, du futur, elle ne le comprit jamais.

— Rose, dit cette voix harmonieuse, quand saurez-vous oublier et pardonner ? Voyez, voici un gage de paix.

Il avait à la boutonnière un camélia blanc ; une fleur, qui, une demi-heure plus tôt, avait fait l'ornement du bouquet de Kate.

(A suivre).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5.  
Id. maxima de la veille : 8,2.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 1

L'augmentation de la flotte et le projet de M. Lockroy. Un marin. — La guerre au Transvaal. Ch. B. — Une lettre de Ladysmith. — Les nouveaux chefs anglais. — Les grandes manœuvres de 1900. — Cheval et automobile, Ad. G... — Le général Guioth. — Les canons en paire (principes d'un nouveau système d'artillerie). Lieutenant-colonel Delauney. — Les grandes usines de guerre : l'usine Krupp (suite). — Les chemins de fer à Madagascar : le grand central de Diego-Suarez à Tananarive, par un officier général de la Marine. — Le contre-amiral Pierre Bouvet. — Le colonel Dragomir Voutchkovitch. — La boxe à bord du Jemmapes. — Quelques mots sur la situation des officiers mécaniciens de la Marine. — L'escadre française dans le Levant (suite). — Le contre-torpilleur japonais Kajero Fayolle. — 34 photographies ou dessins.

3, place du Théâtre Français, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire, du n° 5 — du 4 Janvier 1900.

Le livre de demain (Eymery). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Les Yeux de Gisèle (Ch. Aubert). — Pierrot Robinson (Tante Nicole). — Conte de Noël (H. Daux). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres. — Illustrations de Paul de Sémant, Brend'amour, P. Kauffman, Jean Godefroy, Emile Causé, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.  
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : 5 fr. mois, 10 fr. Un an, 48 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1339, du 6 janvier 1900.

Les canons Schneider-Canet, par le commandant L. — Variations séculaires, par J. Derôme. — Vue d'ensemble de l'Exposition de 1900, par A. Ja Cunha. — Le froid dans la France centrale, par J.-R. Plumondon. — Taillerie de diamants d'Amsterdam et la guerre du Transvaal, par Daniel Bellet. — Les automobiles de guerre, par le commandant X. — La flore des ruines, par P. Harlot. — Ampoule radiographique à anticathode froide, par J. Leroy. — Les marbres des Pyrénées, par Emile Fernet. — Application de la photographie : la Stéréo-Revue, par L. Lefèvre. — Chronique. — Un incendie à Yokohama, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Lectures pour Tous

L'actualité n'est pas l'unique souci de cette Revue extraordinaire, les Lectures pour Tous, publiée par la librairie Hachette et Cie. Elle fait aussi une large part aux œuvres d'imagination, dramatiques ou divertissantes, aux arts, aux sciences, envisagés sous leurs plus attrayants aspects ; en un mot à tout ce qui peut nous intéresser, nous étonner, nous satisfaire, par de nombreuses illustrations, notre curiosité toujours en éveil. On en jugera par ce sommaire du numéro de janvier.

S. M. François-Joseph, Empereur d'Autriche ; L'Amé des fleurs, les Parfums ; Les Vendanges. Fêtes de l'Art et de la Gaîté ; Une Histoire de Brigands ; Sur les Pontons espagnols, Souvenirs d'un Prisonnier de guerre en 1808 ; Les Mystères du Théâtre, Comment on monte un Opéra ; Au pays de l'Or, Le Transvaal,

Etrangers contre Nationaux ; Les vertus de l'annonce ; Le Fakir, roman.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. Le numéro, 50 centimes.

POUR FAIRE PLAISIR à une jeune femme ou à une jeune fille LUI OFFRIR EN

Cadeau d'étrennes

Un abonnement à « la Mode Illustrée » JOURNAL DE LA FAMILLE

Qui donne : 1° des Romans et Nouvelles, Chroniques littéraires, musicales, scientifiques, etc., des meilleurs auteurs ;

2° 16 pages, du format de l'Illustration, au lieu de 12 pages comme autrefois, avec une gravure coloriée ;

3° des patrons, sur 4 tailles différentes, à choisir sur les gravures ;

4° 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, de patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux vêtements d'enfants.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom de l'Administrateur, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements :

3 mois avec gravures coloriées....	3 fr. 50
6 — — — — —	7 fr.
12 — — — — —	14 fr.
3 — avec planch. coloriées à part.	7 fr.
6 — — — — —	13 fr. 50
12 — — — — —	25 fr.

On s'abonne également dans toutes les Librairies des départements et dans tous les Bureaux de Poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministère des Travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour

certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées. Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain ; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au délai ainsi calculé s'ajoutera le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller soit au retour.

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)